

**Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants**  
**(Opérant sous le nom *Avenir d'enfants*)**

**États financiers**

**De l'exercice terminé le 31 mars 2019**

## **Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants**

### **Table des matières**

<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	1 - 2
<b>États financiers</b>	
Résultats et évolution de l'actif net	3
État de la situation financière	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 13
<b>Renseignements complémentaires</b>	14

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de la  
**Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats et évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Observations*

Sans assortir notre opinion d'une réserve, nous attirons l'attention sur la Note 1 des états financiers qui indique que la fin de vie de l'Organisme est prévue pour le 30 septembre 2020, soit la date à laquelle l'entente avec le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon prend fin.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Demers Beaulne, S.E.N.C.R.L.<sup>(1)</sup>*

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, le 14 juin 2019

---

<sup>(1)</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A113300

**Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants**

**Résultats et évolution de l'actif net  
De l'exercice terminé le 31 mars 2019**

3

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
<b>Produits</b>		
Contributions pour les activités (note 6)	33 151 267	46 424 065
Revenus de placements	147 036	96 074
Amortissement		
Apports afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	58 958	61 705
Radiation et disposition		
Apports afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	22 931	336
Apports afférents aux stocks - Jeux d'enfants	-	569 682
	<b>33 380 192</b>	<b>47 151 862</b>
<b>Charges</b>		
Fonction Soutien aux communautés et Partenariats		
Dotations - Communautés (tableau A)	17 810 964	30 103 040
Dotations - Partenariats	7 501 971	6 834 449
Don des stocks - Jeux d'enfants	-	550 891
Soutien et accompagnement (tableau B)	5 863 871	6 941 834
	<b>31 176 806</b>	<b>44 430 214</b>
Fonction Administration (tableau C)	<b>2 203 386</b>	<b>2 721 648</b>
<b>Total des charges</b>	<b>33 380 192</b>	<b>47 151 862</b>
<b>Excédent des produits sur les charges et actif net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants

État de la situation financière

Au 31 mars 2019

4

	2019	2018
	\$	\$
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 886 245	7 797 920
Débiteurs (note 3)	47 604	188 493
Apports à recevoir - Gouvernement du Québec	1 250 000	1 250 000
Frais payés d'avance	11 844	27 769
	<b>12 195 693</b>	<b>9 264 182</b>
<b>Immobilisations corporelles (note 4)</b>	<b>85 564</b>	<b>150 206</b>
	<b>12 281 257</b>	<b>9 414 388</b>
<b>Passif à court terme</b>		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	2 412 953	4 662 928
Apports reportés (note 6)	9 782 740	4 601 254
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	85 564	150 206
	<b>12 281 257</b>	<b>9 414 388</b>
<b>Actif net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>12 281 257</b>	<b>9 414 388</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

demersbeaulne



Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants

Flux de trésorerie

De l'exercice terminé le 31 mars 2019

5

	2019	2018
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement		
Immobilisations corporelles	58 958	61 705
Apports afférents aux immobilisations corporelles	(58 958)	(61 705)
Apports constatés à titre de produits de l'exercice	(33 151 267)	(46 424 065)
Apports afférents aux stocks - Jeux d'enfants	-	(569 682)
Radiation et disposition		
Immobilisations corporelles	14 614	336
Apports afférents aux immobilisations corporelles	(22 931)	(336)
Dotations - Partenariats	-	18 791
Dons des stocks - Jeux d'enfants	-	550 891
	<b>(33 159 584)</b>	<b>(46 424 065)</b>
Apports reçus au cours de l'exercice (note 6)	38 350 000	41 924 000
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	<b>(2 093 161)</b>	<b>3 032 512</b>
	<b>3 097 255</b>	<b>(1 467 553)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(17 247)	(39 226)
Produit de la disposition d'immobilisations corporelles	8 317	-
	<b>(8 930)</b>	<b>(39 226)</b>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>3 088 325</b>	<b>(1 506 779)</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<b>7 797 920</b>	<b>9 304 699</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<b>10 886 245</b>	<b>7 797 920</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1. Statuts et nature des activités

La Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants (l'« Organisme ») a été constituée le 15 octobre 2009 en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle est également sujette à la Loi instituant le Fonds pour le développement des jeunes enfants qui modifie la Loi instituant le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie. L'Organisme opère sous le nom « Avenir d'enfants ».

L'Organisme a pour mission de contribuer, par le soutien à la mobilisation des communautés locales du Québec, au développement global des enfants de cinq ans et moins vivant en situation de pauvreté afin que chacun d'eux ait toutes les chances d'avoir un bon départ dans la vie.

En vertu d'un protocole d'entente daté du 1er octobre 2009, le gouvernement du Québec (le ministère de la Famille et des Aînés) et la Fondation Lucie et André Chagnon (la « Fondation ») ont conclu un partenariat d'une durée de 10 ans, soit du 1er octobre 2009 au 30 septembre 2019, afin de financer et de soutenir l'Organisme à raison d'une somme de 150 000 000 \$ et de 250 000 000 \$, respectivement. Pour permettre à l'Organisme de réaliser son mandat et soutenir les différentes stratégies qu'il finance, l'entente a été prolongée d'un an en novembre 2016, sans apports de fonds additionnels, pour se terminer le 30 septembre 2020. La reddition finale est prévue pour le 31 mars 2021.

À la suite d'amendements au protocole d'entente, la contribution de la Fondation a été réduite annuellement de 2 500 000 \$ depuis l'exercice terminé le 31 mars 2012, en contrepartie de la réalisation d'une campagne sociétale par la Fondation en lien avec la mission d'Avenir d'enfants. Ainsi, en tenant compte des amendements qui s'échelonnent maintenant jusqu'au 31 mars 2020, la contribution de la Fondation sera réduite de 22 500 000 \$, portant sa contribution totale à 227 500 000 \$.

Du 1er octobre 2009 au 31 mars 2019, la contribution de la Fondation totalise 169 857 337 \$ alors que la subvention du gouvernement du Québec totalise 142 500 000 \$.

## 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### *Dotations aux communautés*

Les dotations versées aux communautés sont enregistrées selon la période à laquelle elles se rapportent. De plus, toute somme non dépensée par la communauté en date du 30 juin 2020 devra être retournée à l'Organisme.

### *Dotations aux projets en partenariats*

Les dotations aux projets en partenariats sont enregistrées selon la période à laquelle elles se rapportent.



## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Constatation des apports*

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports qui proviennent du gouvernement du Québec et de la Fondation. Un montant à recevoir est constaté s'il peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. De plus, tout revenu généré par les sommes reçues par l'Organisme en relation à ces apports devra être affecté, comme l'est le capital.

Les apports reportés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont constatés à titre de revenus selon la même méthode d'amortissement et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

L'Organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures, matériaux et services seulement si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les fournitures, matériaux et services sont utilisés dans le cadre du fonctionnement courant de l'Organisme et auraient dû autrement être achetés par l'Organisme.

### *Instruments financiers*

L'Organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Par la suite, les actifs et les passifs financiers sont évalués au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et des charges à payer.

### *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<b>Périodes</b>
Mobilier et équipement de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 ans
Logiciels	3 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Lorsque l'immobilisation corporelle n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'Organisme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur toute valeur résiduelle est constaté à titre de charge dans l'état des résultats et évolution de l'actif net. Aucune reprise de valeur ne peut être constatée.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### *Présentation des charges*

Les charges sont présentées par fonction : la fonction Soutien aux communautés et Partenariats et la fonction Administration.

La fonction Soutien aux communautés et Partenariats comprend les charges encourues pour réaliser directement la mission, soit les dotations aux communautés, les dotations liées aux partenariats, ainsi que le soutien et l'accompagnement. Le Soutien aux communautés vise à accompagner les communautés pour renforcer leur capacité d'agir ensemble et de façon durable. Les Partenariats visent, d'une part, à financer des projets pour influencer de manière durable les communautés et autres milieux de pratique et favoriser l'appropriation de connaissances et, d'autre part, à établir des alliances stratégiques avec les nations autochtones.

Les dotations aux communautés incluent les dotations, les événements tenus pour favoriser l'appropriation et le partage des connaissances aux communautés, ainsi que les enquêtes et les autres projets.

La fonction Soutien aux communautés et Partenariats ne comprend que les charges directes; en conséquence, aucune charge d'administration n'a été imputée à cette fonction.

La fonction Administration comprend les charges de fonctionnement général, ce qui inclut : la direction générale, la gestion des ressources humaines, la gestion des finances, les installations matérielles de l'établissement principal, les technologies de l'information et les communications.

### *Régime de retraite*

L'Organisme participe au régime de retraite à cotisations déterminées de ses employés. La contribution de l'employeur représente un pourcentage du salaire de base de l'employé pouvant atteindre 5 %, dans la mesure où l'employé effectue une contribution correspondante, dans les limites des montants permis par les législations en vigueur dans ce domaine.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

**3. Débiteurs**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
Taxes à la consommation	<b>47 604</b>	138 707
Fondation Lucie et André Chagnon	-	25 000
Regroupement Synergitic - technologies de l'information	-	14 786
Autres	-	10 000
	<b>47 604</b>	188 493

**4. Immobilisations corporelles**

	<b>2019</b>		<b>2018</b>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	164 925	121 968	<b>42 957</b>	84 335
Matériel informatique	159 366	122 663	<b>36 703</b>	47 221
Logiciels	105 351	105 351	-	-
Améliorations locatives	89 052	83 148	<b>5 904</b>	18 650
	518 694	433 130	<b>85 564</b>	150 206

**5. Crédoiteurs et charges à payer**

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
Dotations à payer	<b>1 749 503</b>	3 885 402
Comptes fournisseurs et charges à payer	<b>69 432</b>	58 545
Salaires et charges sociales	<b>552 887</b>	667 355
Sommes à remettre à l'État	<b>41 131</b>	51 626
	<b>2 412 953</b>	4 662 928

**6. Apports reportés**

L'Organisme reçoit des contributions du gouvernement du Québec conformément à la convention de subvention et des contributions de la Fondation conformément à la convention de contribution, toutes deux conclues le 3 décembre 2009 et amendées les 11 octobre 2011, 21 janvier 2014, 20 avril 2015 et 2 novembre 2016.

En raison de liquidités excédentaires de l'Organisme, le gouvernement du Québec et la Fondation ont convenu de suspendre leurs versements mensuels respectifs pendant une période de 16 mois, de décembre 2012 à mars 2014. Un second report des versements de décembre 2014 à mars 2015 a également été convenu. Les versements suspendus de la Fondation s'élèvent à 47 642 663 \$ au 31 mars 2019 et seront versés au plus tard le 30 septembre 2020 alors que les versements suspendus du gouvernement du Québec ont tous été récupérés en date du 31 mars 2019.

Les apports reportés représentent les ressources destinées à couvrir des charges des exercices ultérieurs. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	\$	\$
Solde au début	<b>4 601 254</b>	7 890 545
Apports reçus au cours de l'exercice		
Fondation Lucie et André Chagnon	<b>17 100 000</b>	21 924 000
Gouvernement du Québec	<b>21 250 000</b>	21 250 000
	<b>38 350 000</b>	43 174 000
Moins		
Apports afférents aux immobilisations corporelles (note 7)	<b>(17 247)</b>	(39 226)
Apports constatés à titre de produits de l'exercice	<b>(33 151 267)</b>	(46 424 065)
	<b>(33 168 514)</b>	(46 463 291)
Solde à la fin	<b>9 782 740</b>	4 601 254

## 7. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus affectés à leurs acquisitions. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2019	2018
	\$	\$
Solde au début	150 206	173 021
Apports reçus dans la période (note 6)	17 247	39 226
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(58 958)	(61 705)
Radiation et disposition des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(22 931)	(336)
<b>Solde à la fin</b>	<b>85 564</b>	<b>150 206</b>

## 8. Avantages sociaux du régime de retraite

La charge de retraite pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élève à 236 858 \$ (284 996 \$ en 2018) et a été constatée sous les postes « Rémunération » à l'état des résultats et évolution de l'actif net.

## 9. Opérations entre apparentés

Les opérations effectuées avec la Fondation et le gouvernement du Québec sont présentées distinctement aux états financiers.

En octobre 2010, l'Organisme a conclu une entente avec la Fondation et le Fonds Québec en Forme afin de mettre sur pied l'organisme Regroupement Synergitic, un centre de partage de coûts pour la gestion des technologies de l'information. Les charges constatées pour l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élèvent à 283 425 \$ (377 193 \$ en 2018). Les charges à payer à la fin de l'exercice sont présentées distinctement aux états financiers (aucune en 2019).

Toutes les opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et comptabilisées à la valeur d'échange.

## 10. Engagements

### a) Dotations aux communautés et aux projets en partenariats

L'Organisme s'est engagé à verser des dotations d'un montant maximal de 31 792 090 \$ à 131 communautés (RLP), 16 instances régionales (IR), 257 organismes communautaires familles (OCF), 16 projets en partenariats et 5 groupes des nations autochtones et projets en alliances stratégiques (NA et AS) pour soutenir les actions qui contribuent à l'actualisation de la mission de la Société. Ces ententes sont soumises aux règles en vigueur chez Avenir d'enfants. Les paiements estimés pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

	RLP	IR	OCF	Partenariats	NA et AS	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2020-2021	21 525 367	1 397 097	2 610 000	1 755 521	4 504 105	31 792 090

Les 8 RLP soutenus par le fiduciaire COSMOSS dans le Bas St-Laurent ont reçu entièrement le montant octroyé en date du 31 mars 2019.

### b) Contrats de location-exploitation

L'Organisme s'est engagé en vertu d'un bail pour la location de locaux venant à échéance en septembre 2019 et totalisant 143 371 \$.

## 11. Instruments financiers

Les instruments financiers exposent l'organisme à divers risques financiers. Les risques financiers importants découlant d'instruments financiers sont résumés ci-dessous :

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Organisme gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. L'Organisme prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2018.

L'objectif de l'Organisme, lors de la gestion de son capital, est de maximiser le soutien offert aux communautés, en respect avec les paramètres établis aux conventions de subvention et de contribution conclues avec le gouvernement du Québec et la Fondation, respectivement.

Compte tenu de ces conventions de contribution et de subvention, l'Organisme s'engage à placer, dans l'attente de leur utilisation, directement ou dans le cadre d'un mandat ou d'un contrat de services, les sommes reçues selon la politique de placements approuvée par le Conseil d'administration et les membres fondateurs. L'Organisme s'est conformé aux exigences de cette politique.

## 11. Instruments financiers (suite)

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie. L'Organisme n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie de l'Organisme comprend des montants déposés dans des institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'Organisme gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant et en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Organisme.

**Société de gestion du fonds pour le développement des jeunes enfants**

**Renseignements complémentaires aux états financiers**

**De l'exercice terminé le 31 mars 2019**

14

	<b>2019</b>	<b>2018</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
<b>Tableau A - Fonction Soutien aux communautés et Partenariats - Dotations - Communautés</b>		
Dotations <sup>(1)</sup>	<b>16 964 517</b>	28 916 521
Événements	<b>531 617</b>	210 949
Enquêtes	<b>183 228</b>	662 166
Autres projets	<b>131 602</b>	313 404
	<b>17 810 964</b>	30 103 040

<sup>(1)</sup> Incluant l'évaluation faite par les communautés, pouvant atteindre jusqu'à 7 % de la dotation accordée.

**Tableau B - Fonction Soutien aux communautés et Partenariats - Soutien et accompagnement**

Rémunération	<b>5 448 327</b>	6 250 305
Honoraires	<b>7 986</b>	55 933
Déplacements	<b>241 161</b>	356 615
Installations matérielles et autres	<b>128 935</b>	253 327
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>22 964</b>	25 460
Radiation d'immobilisations corporelles	<b>14 498</b>	194
	<b>5 863 871</b>	6 941 834

**Tableau C - Fonction Administration**

Rémunération	<b>1 344 357</b>	1 707 250
Technologies de l'information	<b>283 425</b>	378 376
Honoraires	<b>86 186</b>	159 804
Déplacements	<b>51 791</b>	46 886
Installations matérielles et autres	<b>401 517</b>	418 956
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>35 994</b>	36 245
Perte sur la disposition d'immobilisations corporelles	<b>116</b>	142
Règlement découlant d'une réclamation pour sinistre	<b>-</b>	(26 011)
	<b>2 203 386</b>	2 721 648